



CONDITIONS GENERALES DE VENTES au 1^{er} Janvier 2017

Toute passation de commande à la société ESPRIT DE PUB entraîne l'acceptation systématique de l'ensemble des conditions de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant dans les conditions générales d'achat ou tout autre document de nos clients. En application de la loi du 12 Mai 80 N° 80-335 et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est stipulé expressément que la marchandise reste la propriété du vendeur tant qu'elle n'a pas été intégralement payée.

Les coloris, dimensions, et finitions des produits sont susceptibles de varier selon les arrivages ou les fabrications. Les marques déposées figurant sur les photos sont présentées à titre indicatif.

En aucun cas elles ne sont destinées à la vente sauf accord express du propriétaire de la marque. Photos et couleurs non contractuelles. Sous réserve d'erreurs typographiques.

TARIFS

Le présent tarif annule et remplace nos tarifs antérieurs. Nos prix s'entendent TVA et taxes en sus, départ nos entrepôts, ils ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis de notre part suite à des fluctuations monétaires, augmentations des matières premières et transports, ou autres.

EXPORT

Toutes nos marchandises sont vendues "EX WORKS" (départ usine) et sont réglées avant expédition sur pro forma, sauf conditions spécifiques mentionnées dans le devis transmis.

MODELES / MARQUES

Les marques mentionnées sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Les marques et modèles déposés par la société ESPRIT DE PUB font l'objet d'une protection juridique dans le cadre de la propriété industrielle et commerciale. Nous nous réservons le droit de modifier l'aspect technique ou la finition de nos produits sans préavis.

PILES & S.A.V.

Nos articles sont livrés sans les piles et sans S.A.V. sauf conditions spécifiques mentionnées dans le devis transmis.

EXPÉDITIONS / LIVRAISONS

Sans instruction précise du client, la société ESPRIT DE PUB décide du meilleur mode d'expédition de la marchandise. Tout service express de livraison (UPS, TNT,...) demandé par le client est intégralement pris en charge par le client.

La marchandise voyage aux risques et périls des destinataires, qu'elle soit enlevée en nos magasins, ou franco de port, ou autrement.

En cas d'avarie, de perte ou de retard, il appartient aux destinataires d'exercer leurs recours contre les transporteurs, et par conséquent de prendre à la livraison les réserves d'usage prévues par la loi pour conserver ces recours. (En règle générale, il s'agit sous 48 heures d'adresser toutes réserves par courrier recommandé au transporteur).

Tout client dont le mode de paiement est le contre-remboursement, ne pourra en aucun cas être livré en un autre lieu que l'adresse de livraison où une personne est mandatée pour en effectuer à tout moment le règlement. Le refus du règlement en contre-remboursement pour quelque motif que ce soit sera une clause de rupture des relations commerciales avec la société ESPRIT DE PUB.

De ce fait, aucune livraison ne pourra être effectuée chez un professionnel du marquage ou autre. Les frais forfaitaires d'envoi en contre-remboursement seront à la charge du client.

Les livraisons effectuées chez les professionnels du marquage sont sous l'entière responsabilité de nos clients au niveau du contrôle de la marchandise livrée (conformité de la qualité et de la quantité des articles commandés).

DÉLAIS DE LIVRAISON

Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas entraîner une annulation de commande, une remise exceptionnelle ou pénalités de retard, en cas de non-respect des délais indiqués.

Un retard de livraison ne pourrait entraîner le droit d'annuler la demande qu'après une mise en demeure par lettre recommandée, donnant un délai de 15 jours pour livrer, sans donner lieu à dommages et intérêts. En cas de rupture de stock, celle-ci peut être temporaire ou définitive.

COMMANDE

Toute commande ou annulation devra être confirmée par écrit. Il ne sera tenu aucun compte des annulations verbales, téléphoniques ou autres. Toute annulation (avant expédition) ou retour de marchandise doit être formulée par écrit, avec l'acceptation expresse de la société ESPRIT DE PUB.

Les quantités qui figurent sur la liste des prix représentent le minimum absolu de commande. Tout additif de commande est considéré comme une nouvelle commande. En ce qui concerne les articles livrés en vrac, les colisages sont impérativement à respecter afin de préserver la qualité de nos produits. Pour les autres articles, la société ESPRIT DE PUB se réserve le droit de livrer les colisages complets à concurrence de plus ou moins 10 % des quantités commandées.

ÉCHANTILLONNAGE

Un échantillon pourra être confié pendant une période de 10 jours. Passé ce délai et sans réponse du client il sera facturé au prix unitaire de base de l'article majoré du frais de port. Toute demande d'échantillon devra être effectuée par écrit.

RÉCLAMATIONS

Elles ne pourront être prises en considération que si elles sont formulées par lettre recommandée à réception des envois, dans un délai maximum de huit jours. Passé ce délai aucune suite n'y sera réservée. Le fait d'une réclamation ne délie nullement l'acheteur de ses obligations de paiement de facture dans les délais convenus. Les avoirs éventuels s'établissent le mois suivant le règlement du litige. Aucune marchandise marquée ou altérée par un marquage (effacé) ne pourra faire l'objet d'un retour. Aucun retour en port dû ne sera accepté.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Sous réserve d'accord de votre dossier par notre direction financière, nos conditions de règlement s'entendent :

- Pour toute 1^{ère} commande : acompte de 30 % à la commande, le solde au comptant à réception de facture par chèque sous 5 jours.
- A partir de la 2^{nde} commande, les conditions seront déterminées par notre Direction Financière et Comptable, et, précisées dans le devis transmis.

A compter du 1er janvier 2009, les délais maximum sont de 30 jours fin de mois date de facture, par chèque ou virement bancaire.

Le transfert de propriété ne s'opère qu'après paiement complet du prix (loi 80.355 du 12 mai 1980).

Pour paiement tardif : Le non-paiement d'une facture ou d'un effet représentatif, entraîne de plein droit une perception d'intérêts de 3 fois le taux d'intérêt légal par mois à compter du jour de non-paiement.

Une pénalité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera facturée et se cumulera avec le montant des pénalités de retard (conformément aux articles 441-6 et D.441-5 du code de commerce).

En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement, nous nous réservons le droit d'arrêter toute livraison ou de rétablir le règlement comptant.

Tout règlement dont l'échéance ne serait pas respectée pourra entraîner pour ESPRIT DE PUB le droit de suspendre toutes les commandes du client en cours sans préjudice de tous droits et recours.

En cas de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire du client, ESPRIT DE PUB est autorisé, s'il existe un solde en sa faveur, à exiger du client la restitution immédiate des marchandises livrées dont le prix n'aurait pas été entièrement encaissé.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de litige ou de contestation, le Tribunal de Commerce d'Evry est seul compétent.